

Suit une liste des problèmes qui assaillent le pays depuis nombre d'années. Il y a environ un an et demi, le ministre a établi son nouveau ministère qui devait devenir, peu de temps après, comme une espèce de panacée universelle. Je demande donc au ministre, avant de constituer cette espèce de comité, de dire exactement à la Chambre ce qu'il attendra du comité au-delà des responsabilités qui incombent déjà à son propre ministère? Que fera le comité, comment le fera-t-il et quels en seront les effets?

Je ne vois pas comment un comité parlementaire mixte, qui siégerait à l'année longue, pourra régler ce qui, selon le ministre, est un problème extrêmement grave. Je ne sais pas quelle sera la principale fonction du comité. Celui-ci convoquera-t-il des représentants de la *General Motors* pour apprendre combien se vendront les Cadillacs l'an prochain? Qu'attend-on du comité que le ministère actuel ne peut pas accomplir?

Ainsi, il y a la direction des services et de l'information et la direction des recherches. Je présume que cette dernière peut enquêter sur les coûts et les hausses possibles des prix

dans toute industrie donnée. Je suppose que la direction des opérations doit surveiller l'administration des sections plus petites disséminées à travers le pays. La direction de l'exécution, je le suppose, est de veiller à ce qu'une compagnie, à qui le gouvernement a demandé de ne pas augmenter le prix de ses produits pendant une année donnée, accède à cette requête.

S'il en est ainsi, pourquoi nous faut-il un comité parlementaire mixte pour faire tout ce que ces différents ministères devraient accomplir en réalité? Nous avons aussi la Direction des normes, et je pose à ce sujet la même question: Le ministre attend-il du comité parlementaire mixte qu'il convoque à comparaître devant lui les représentants de fabricants de tout le pays et leur indique les normes auxquelles ils doivent se conformer? Ce n'est pas là le rôle d'un comité. A mon avis, je ne vois pas que cette résolution puisse servir à grand chose.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est six heures.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---